



---

## Avis public

---

Aux personnes intéressées par le projet de règlement 2024-195 sur la gestion contractuelle.

### AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT:

1. Lors d'une séance extraordinaire tenue le 28 novembre 2024, le conseil a adopté le projet de règlement suivant :

a) Le projet de règlement numéro 2024-195 sur la gestion contractuelle.

Ce règlement a pour objet:

- De modifier le Règlement de gestion contractuelle pour ajouter les dispositions rendues obligatoires et pour y ajouter des mesures facultatives en matière d'octroi de certains contrats à un fonctionnaire ou un membre du conseil de la Municipalité lorsque les conditions applicables sont remplies, le tout faisant suite aux sanctions des projets de loi 39 et 57.

2. QUE ce règlement est actuellement déposé au bureau municipal situé au 53, rue des Pionniers, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau. Il est aussi disponible sur le site Web de la Municipalité au [www.munilamacaza.ca](http://www.munilamacaza.ca).

QU' il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 4 décembre 2024.

**DONNÉ À LA MACAZA CE 04<sup>E</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 2024**

Le directeur général et greffier-trésorier

David Lemelin

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, David Lemelin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de La Macaza, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité de La Macaza et affiché sur le babillard extérieur de l'hôtel de ville de la municipalité, située au 53, rue des Pionniers conformément au *Règlement 2022-169 concernant les modalités de publication des avis publics municipaux*.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 04<sup>e</sup> jour de décembre 2024.

Le directeur général et greffier-trésorier

David Lemelin